



Bulletin de liaison CGT des salariés du Notariat

A diffuser au personnel – merci

RAPPEL : SCRUTIN SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

Ce scrutin concerne les offices qui n'ont ni comité d'entreprise, ni délégués du personnel.

Concrètement il concerne les salariés des offices de moins de 11 salariés, inscrits sur les listes électorales établies par les services compétents de l'Etat.

Ce vote se déroule du 28 novembre au 12 décembre 2012

- ▶ par correspondance ou par internet.
- ▶ pour des sigles syndicaux (par exemple : CGT), et non pour des personnes.
- ▶ les instruments de vote ont été adressés aux électeurs par les services de l'Etat.

La CGT-Notariat, pour mieux défendre les salariés et retraités, a réalisé l'union avec la cfdt, la cgc et la cftc.

En votant pour la CGT vous maintiendrez la force de cette union qui a obtenu 61 % de vos suffrages aux élections de la CRPCEN.

Pour mieux connaître la CGT-Notariat et son action, consultez son blog-internet

<http://cgtnotariat.blogspot.fr>

- Vous voulez que soient efficacement défendus vos salaires et, plus généralement votre statut social.
- Vous voulez le maintien de la CRPCEN et de ses avantages pour votre assurance maladie et votre retraite.
- Alors donnez à la CGT-Notariat la représentativité nécessaire en votant pour le sigle CGT.

VOTEZ CGT



Fédération CGT des Sociétés d'études – Secteur Notariat – case 421 – 263 rue de Paris 93
514 Montreuil Cedex— www.soc-etudes.cgt.fr Tél. 01 48 18 84 34 – Fax 01 48 18 84 86 – E-
mail : fsetud@cgt.fr